

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2021

FONCTIONNAIRES ET MILITAIRES ORIGINAIRES D'OUTRE-MER - (N° 4554)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Claireaux, Mme Sanquer, M. Serva, Mme Ali, M. Gérard, Mme Rilhac, Mme Chapelier,  
M. Dunoyer, M. Gomès et Mme Sage

-----

**ARTICLE 4**

Après le mot :

« française »

rédiger ainsi la fin de l'article :

« , dans les îles Wallis et Futuna ou à Saint-Pierre-et-Miquelon. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer Saint-Pierre-et-Miquelon dans le Rapport du Gouvernement relatif à la reconversion professionnelle des militaires et anciens militaires établis sur l'Archipel.